



A/75/L.53

Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU

New York, le 21 décembre 2020

Déclaration de la Suisse (Explication de position après l'adoption)

Monsieur le Président,

La Suisse salue l'adoption par consensus de la résolution sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Le consensus des Etats membres est crucial sur cette résolution qui offre le cadre de référence principal de l'action de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour les cinq prochaines années en matière de consolidation de la paix.

Nous tenons à remercier les Co-facilitateurs pour avoir géré la phase formelle de l'examen avec compétence, ainsi que tous les Etats membres qui se sont engagés de façon constructive en vue de ce résultat.

La résolution d'aujourd'hui souligne l'importance de notre engagement collectif pour la mise en œuvre du concept holistique de la pérennisation de la paix tel que défini en 2016. Une approche fondée sur la prévention, qui intègre les trois piliers des Nations Unies et met l'accent sur l'ensemble du cycle du conflit, est essentielle.

Au cours des cinq dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la pérennisation de la paix, comme l'a relevé le rapport du Secrétaire Général [S/2020/773]. Cependant, nous devons également constater que des défis importants persistent dans de nombreux contextes.

L'actuelle pandémie de la COVID-19 menace également les acquis en matière de consolidation de la paix. La résolution reconnaît l'importance d'une action de l'ensemble du système onusien et souligne que la pérennisation de la paix est un élément essentiel pour consolider la paix et reconstruire en mieux l'après-pandémie.

Pour ce faire, assurer un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix demeure essentiel. La Suisse se félicite du fait que la résolution prévoit un processus pour relever ce défi et s'engagera de manière constructive dans ce cadre.

En outre, la Suisse salue les rapports réguliers du Secrétaire général sur l'état de la mise en œuvre de la pérennisation de la paix. Ceux-ci doivent offrir une analyse systématique des causes profondes des conflits, définir les actions prioritaires pour y répondre et mesurer l'impact de ces dernières sur le terrain. A cet égard, la Suisse invite à donner suite à l'appel contenu dans la résolution, en intégrant les contributions des consultations thématiques et régionales dans les futures analyses et rapports.

Monsieur le Président,

La résolution adoptée aujourd'hui confirme le cadre de la pérennisation de la paix de 2016. Ces efforts collectifs pour consolider et soutenir la paix doivent être poursuivis avec davantage d'unité et de cohérence. La Suisse reste entièrement engagée à y contribuer, y compris en tant que membre du Comité organisationnel de la Commission de consolidation de la paix l'année prochaine et en tant que candidate au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024.